



## Achat d'une parcelle commune dans un lotissement

Par **Dleine**, le **29/08/2020** à **12:37**

Bonjour,

Dans mon lotissement qui a été construit il y a deux ans, un voisin (copropriétaire) souhaite acheter une parcelle commune qui longe son terrain pour l'agrandir.

Je voudrais savoir s'il a le droit de voter.

Nous allons faire une AG extraordinaire.

chaque lot a droit à une voix mais comme il y a un conflit d'intérêt me semble-t-il, l'acheteur (qui fait partie de la copro) peut-il en effet voter ou doit-il ne pas prendre part au vote ?

Je vous remercie par avance pour votre aide

Par **morobar**, le **31/08/2020** à **10:32**

Bonjour,

Bien sûr qu'il a le droit de voter d'autant qu'il faut vraisemblablement l'unanimité pour opérer la cession.

Pourquoi une AG extraordinaire ? Quelle différence avec une AG "normale" ?

Par **Expertimmo**, le **31/08/2020** à **14:00**

Hello, sachant que c'ets un vote le concernant je serais d'avis de dire qu'il ne participe pas.

Par **morobar**, le **02/09/2020** à **09:58**

[quote]

je serais d'avis de dire qu'il ne participe pas.

[/quote]

N'importe quoi.

La vente ne se fer jamais de ce seul fait.